

**67^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES**

(New York, 18 septembre – 1^{er} octobre 2012)

DEBAT GENERAL

**Déclaration de S.E.M. Paul BIYA, Président de la République
du Cameroun, lue par le Ministre des Relations Extérieures,
Pierre MOUKOKO MBONJO, le 26 septembre 2012**

- Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la 67^{ème} session de l'Assemblée Générale.

L'expérience que vous avez acquise à la tête de la diplomatie de votre pays me laisse penser que, comme votre prédécesseur, Monsieur Nassir Abdulaziz Al-NASSER, vous saurez diriger nos débats avec toute l'habileté et le talent nécessaires.

A Monsieur Al-NASSER précisément, je voudrais de nouveau dire l'appréciation de mon pays pour son action à la présidence de la 66^{ème} Assemblée Générale.

Je souhaiterais enfin saluer la présence à ces assises de Monsieur Ban Ki-MOON, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et le remercier pour son dévouement au service des idéaux de notre Organisation.

- Monsieur le Président,
- Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
- Mesdames, Messieurs les Ministres et Ambassadeurs,
- Mesdames, Messieurs,

L'année en cours a été marquée par une intense activité de notre Organisation. Nous avons tenu d'importantes réunions pour débattre des questions majeures de l'heure et envisagé les actions les plus appropriées pour y répondre.

Permettez-moi de revenir sur deux d'entre elles.

Il s'agit d'abord de la Conférence de Rio sur le développement durable, organisée en juin 2012 pour célébrer les 20 ans de l'emblématique Sommet de la Terre. Cette rencontre nous a permis de définir l'avenir que nous voulons laisser à nos enfants.

Je suis heureux que la vision commune adoptée à l'issue de cette réunion reconnaisse la nécessité d'intégrer davantage à tous les niveaux de notre action les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

En effet, si nous voulons laisser aux générations futures un monde viable, l'économie verte me semble la solution la plus efficace pour assurer un développement permettant à la fois de satisfaire les besoins des populations et de préserver l'environnement.

Pour ce qui nous concerne, le Cameroun a déjà initié des actions à cet égard. Il entend œuvrer davantage en faveur de la préservation de son capital naturel et dans la recherche des solutions à faible intensité de carbone ainsi que pour la promotion des modes de production et de consommation durables.

Selon nous, la mutation vers l'économie verte doit être progressive et bénéficier du soutien de la communauté internationale. A ce propos, le document adopté à l'issue de la Conférence de Rio a engagé la communauté internationale à respecter les nombreux engagements pris à l'égard de l'Afrique en matière de développement durable, en assurant notamment un transfert des technologies appropriées. Les institutions financières internationales et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sont invitées à renforcer leurs actions à cet égard. C'est une avancée significative.

La deuxième réunion d'importance qu'il convient de signaler est la 13^{ème} session quadriennale tenue par la CNUCED à Doha au Qatar. Moins commentée par les médias que la réunion de Rio, cette session avait pour objectif de corriger les dérives de la mondialisation et de la réorienter vers le développement.

La mondialisation, par ce qu'elle a apporté au développement des échanges, aux avancées économiques et technologiques ainsi qu'au rapprochement des cultures, peut être considérée comme un phénomène positif. Il demeure toutefois que, mal maîtrisée, mal régulée, elle n'a pas su

prévenir le déclenchement de crises économiques et a relégué au second plan les problèmes du sous-développement.

La CNUCED, à l'issue des travaux de Doha, est sortie renforcée dans son rôle en matière commerciale et de développement. Il faut également s'en féliciter.

- Monsieur le Président,
- Excellences, Mesdames, Messieurs,

Depuis 2008, on assiste à un ralentissement de l'activité économique mondiale.

Les pays industrialisés, qu'il s'agisse des pays européens, des Etats-Unis, du Japon, connaissent, à des degrés divers, de graves difficultés : baisse de la croissance, voire récession, augmentation de la dette et des déficits publics, déséquilibres du commerce extérieur, etc. Les pays émergents eux-mêmes, qui affichaient des taux de croissance élevés, enregistrent une décélération. Quant aux pays en développement, même s'ils continuent de progresser modérément, ils craignent les effets d'une rechute de l'économie globale et ceux d'une éventuelle contagion.

J'ai dit, il y a quelques instants, que la mondialisation, même si on pouvait lui reconnaître certains aspects positifs, n'avait pas atteint son objectif principal, à savoir assurer le fonctionnement harmonieux de l'économie et de la finance mondiales, en prenant en compte les intérêts de toutes les parties concernées. Cette échec relatif a fait apparaître un besoin urgent de régulation dont on ne voit pas bien pour le moment comment et quand il pourra être satisfait.

Les grandes concertations du type G20 (où les pays industrialisés sont majoritaires) ou l'OMC ont pour leur part analysé à plusieurs reprises la situation de l'économie mondiale et envisagé des solutions de nature à rétablir les grands équilibres. Mais, il faut bien dire que devant l'ampleur de la tâche et le manque de moyens mobilisables ainsi que les difficultés auxquelles les grands pays ont eux-mêmes à faire face, l'action n'a pas toujours suivi.

De ce point de vue, la communauté internationale paraît traverser une période de doute et d'inquiétude. Chacun est conscient qu'il conviendrait d'agir d'urgence et avec ampleur mais, préoccupé par ses propres problèmes, semble paralysé par les décisions à prendre. Le risque évident est celui d'un retour au protectionnisme dont on commence déjà à percevoir la tentation. Si l'on en croit les augures, celle-ci ne pourrait apporter qu'un répit provisoire et aggraver à terme la récession.

Les pays africains, et le Cameroun en particulier, qui ont traversé une longue crise marquée par le recul de leur PIB, la dure discipline des plans d'ajustement structurel et l'aggravation des difficultés sociales, sont bien placés pour évaluer les conséquences de la dégradation de l'économie.

C'est pourquoi ils placent leurs espoirs dans une large concertation en vue d'une régulation d'ensemble des flux économiques et financiers qui prendrait en compte la situation des différentes catégories de pays et qui ouvrirait des perspectives d'où la solidarité internationale ne serait pas absente.

Pour sa part, le Cameroun a tiré les leçons de la situation présente. Remise sur pied grâce aux sacrifices consentis par la population et soulagé du poids de la dette par les partenaires extérieurs, l'économie camerounaise est désormais tournée vers l'exploitation de ses ressources naturelles. Bien doté par la nature, mon pays entend développer une agriculture moderne pour consolider son autosuffisance alimentaire et stimuler ses exportations. D'autre part, conscient que son industrialisation est conditionnée par la disponibilité d'un apport d'énergie suffisant, il a mis en route un programme d'exploitation de son vaste potentiel hydroélectrique. Enfin, plusieurs projets miniers accompagnés des infrastructures de transport routier et portuaire adéquates, sont en voie de réalisation.

Nous espérons ainsi avancer dans la voie de l'émergence et de l'amélioration des conditions de vie de notre population.

Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, vous exprimer mon appréciation pour le choix que vous avez fait du thème de notre débat général à savoir : « L'ajustement ou le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques ».

Ce thème, qui se situe dans le droit fil de celui de l'année dernière, nous permet de revisiter la Charte des Nations Unies et de nous remémorer les valeurs qu'elle véhicule et qui doivent guider nos actions.

Est-il nécessaire de rappeler les principes fondamentaux de notre Organisation que sont entre autres le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'adoption de mesures collectives efficaces et le règlement, par des moyens pacifiques, des différends susceptibles de mener à une rupture de la paix, conformément aux principes de la justice et du droit international.

Ce rappel n'est peut-être pas inutile, au moment où des situations de tensions perdurent dans le Sahel et particulièrement au Mali, où les deux

Soudan ont de la peine à stabiliser leurs relations et où la Syrie est déchirée par un conflit interne. Ces tensions mettent en évidence le risque d'un recours à la force pour trouver des solutions. Ce recours peut être justifié dans les cas suivants :

- le développement du terrorisme international,
- les violations des droits de l'homme et de la démocratie,
- les menaces à la sécurité des personnes,
- la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats.

Toutefois, il va de soi qu'avant d'en arriver à ces extrémités, les moyens pacifiques doivent être privilégiés pour résoudre les différends et éviter d'engendrer un cercle vicieux de violence et de riposte. Loin de moi l'idée de verser dans l'angélisme. Il est des situations où une intervention militaire peut être inévitable. Mais il est de notre responsabilité de réduire autant que possible cette éventualité et surtout de l'entourer d'un maximum de précautions.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le mode de règlement des différends le plus souhaitable reste encore la prévention et la négociation.

- Monsieur le Président,

L'Organisation des Nations Unies représente, pour la majorité de l'opinion internationale, l'incarnation des valeurs humaines les plus nobles et l'espoir d'un avenir conforme aux idéaux de paix, de sécurité et de développement inscrits dans sa Charte.

Essayons de faire en sorte que cet espoir ne soit pas une nouvelle fois déçu.

Je vous remercie de votre aimable attention.-